



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

COVID-19: premiers signes d'amélioration de la situation sanitaire

Le Conseil d'Etat adapte le dispositif de protection pour les fêtes et consolide les soutiens aux secteurs touchés

Si la situation reste tendue dans les hôpitaux, les contaminations montrent une tendance à la baisse. Le gouvernement vaudois adapte en conséquence le dispositif de lutte contre le virus pour les semaines à venir et jusqu'au 31 janvier de l'année prochaine. Moyennant le strict respect de certaines règles, les principaux allègements suivants ont été décidés : restaurants ouverts dès le 10 décembre, ouverture des musées, cadre assoupli pour les fêtes de Noël et Nouvel An ainsi que pour les cérémonies religieuses, et précisions sur la pratique du ski. L'ensemble des mesures économiques prévues liées au COVID s'élève à 115 millions avec impacts économiques de 230 millions.

Compte tenu de premiers signes montrant que la situation évolue dans la bonne direction, le gouvernement vaudois a décidé, après consultation du conseil scientifique, d'adapter pour le mois de décembre et les fêtes de fin d'année son train de mesures de lutte contre le virus.

Moins de contaminations, mais une situation toujours tendue dans les hôpitaux

Les appels au respect des gestes barrière et les mesures édictées par la Confédération et le Canton ont été en effet bien suivis par les Vaudoises et les Vaudois. Grâce à leur collaboration et leur esprit de solidarité, les nouvelles contaminations ont pu être freinées de façon très nette : de 1600 nouveaux cas positifs le 2 novembre, quelque 400 par jour sont à relever aujourd'hui. Le gouvernement tient à remercier toutes celles et tous ceux qui, dans leurs activités professionnelles et privées, indépendants ou employés, ont consenti à d'importants efforts pour atteindre ces résultats, certes non définitifs, mais encourageants.

Cette importante nouvelle est malheureusement contrebalancée par la situation dans les hôpitaux, qui reste très tendue. Les soins aigus et intensifs sont encore engorgés. Il

n'est toujours pas possible de procéder à des interventions chirurgicales autres que les plus urgentes, les lits et les soignants étant prioritairement occupés par des patients COVID. Or des personnes attendent depuis plusieurs semaines des interventions, par exemple dans le domaine de l'orthopédie (remplacements de la hanche, du genou, etc.). Il n'est pas possible de les repousser beaucoup plus longtemps. C'est pourquoi certaines mesures doivent être maintenues, et ce jusqu'à ce que les hôpitaux retrouvent un niveau d'occupation acceptable.

Une stratégie d'assouplissement par paliers

Pour les semaines et mois à venir, le Conseil d'Etat procédera systématiquement à une analyse régulière de la situation vaudoise, en fonction des seuils épidémiologiques avérés. Ainsi les indicateurs suivants vont être très prochainement atteints, attestant d'une amélioration de la situation, à savoir moins de 200 cas COVID par jour ou 5% de tests positifs. Pour une zone dite de sécurité pour les hôpitaux et les EMS, il est souhaitable de ne pas dépasser 10 nouvelles hospitalisations/jour et moins de 25 hospitalisations aux soins intensifs. Ces éléments permettent des assouplissements ciblés pour les semaines à venir et jusqu'au 31 janvier 2021.

Restauration

Dès le 10 décembre, les restaurants, cafés et buvettes peuvent être ouverts de 6h00 à 23h00. La consommation en terrasse est autorisée aux conditions prévues et les chauffages

électriques en plein air sont admis à titre exceptionnel. Le strict respect des principales conditions suivantes est obligatoire : consommation assise, pas de service au comptoir, 4 par table maximum, pas de jeux ni de musique, traçage homologué, etc.

Fêtes de Noël et Nouvel An

Du 18 décembre au 3 janvier, seuls les rassemblements dans le cercle familial sont autorisés jusqu'à 10 personnes. Les autres manifestations publiques ou privées, y compris politiques, restent limitées à 5 personnes. Dès le premier décembre, les cérémonies religieuses sont autorisées avec au maximum 30 personnes, moyennant un plan de protection, une assistance obligatoirement assise avec distance, port du masque et traçage.

Pratiques sportives : natation et ski

Les entraînements des enfants de moins de 16 ans pratiquant la natation en club peuvent avoir lieu en piscine aux conditions suivantes : les vestiaires sont accessibles, mais les douches demeurent fermées; chaque personne, entraîneur compris, doit disposer d'une surface minimale de 15 mètres carrés pour son usage exclusif. Les stations de ski peuvent fonctionner moyennant un plan de protection prévoyant des mesures aptes à éviter les regroupements de personnes. Les plans de protection doivent être préalablement approuvés par l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) après consultation du Médecin cantonal. Les cafés, restaurants et buvettes situés sur les pistes de ski doivent fermer à la même heure que les installations de remontée

mécanique.

Musées et galeries

Dès le 1^{er} décembre, les musées et galeries d'exposition sont ouverts, moyennant les plans de protections usuels.

Un net renforcement des contrôles

Les services de l'Etat et les communes, ainsi que les polices cantonale et communales vont effectuer tous les contrôles requis pour assurer la bonne exécution des mesures cantonales. En cas de violation de ces dernières, l'EMCC peut fermer immédiatement les installations et établissements concernés.

Consolidation des soutiens aux secteurs économiques et culturels touchés

Le gouvernement est conscient qu'une action rapide est nécessaire. C'est la raison pour laquelle 5 crédits supplémentaires sont transmis à la Commission des finances et 3 arrêtés urgents ont été adoptés par le Conseil d'Etat, pour un montant total de 115 mios (210 mios d'effets économiques): 8 mios pour le Fonds soutien à l'industrie (avec un arrêté), 50 mios pour les cas de rigueur (avec un arrêté sur l'aide cantonale aux établissements contraints à la fermeture au cours de la 2ème vague), 18 mios pour une opération « WelQome 2 » avec un arrêté), 10 mios pour un soutien à la culture et 15 mios pour les salaires RHT. L'ensemble des mesures économiques prévues liées au COVID s'élève à 115 millions avec impacts économiques de 230 millions. Le Grand Conseil examinera l'entier des textes législatifs en lien avec les mesures de soutien économique.

Responsabilité et solidarité restent essentielles

Malgré les assouplissements décidés, des restrictions sont encore nécessaires pour venir à bout de l'épidémie. Le Conseil d'Etat rappelle qu'une lutte efficace contre le virus, repose en priorité sur le sens des responsabilités et le comportement de chacun, afin que toutes et tous puissent profiter des allègements. Une amélioration durable n'est possible que par un strict respect de l'ensemble des mesures de protection. En fonction des seuils épidémiologiques, sanitaires et hospitaliers observés, les dispositions nouvellement prises pourront être adaptées. Si dans l'intervalle, la situation doit à nouveau se péjorer, un durcissement du dispositif sera inéluctable.

Renseignements complémentaires: Conseil d'Etat ; tous les membres du gouvernement sont à disposition dans leurs domaines de compétences respectifs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 2020

TÉLÉCHARGEMENTS